

ACTION DES RETRAITÉS : COMMENT GAGNER ?

Le 29 septembre, dans toute la France, était organisée une journée d'action des retraités, à l'appel de 9 organisations. Selon l'UCR, que nous citons, « plus de 20 000 retraités ont répondu présents (...). Beaucoup d'initiatives ont été prises : rassemblements, dépôts de motions en Préfecture, communiqués de presse, manifestations. C'est d'ores et déjà un nouveau succès à mettre à l'actif de l'intersyndicale, de ses militants ».

Un nouveau succès ? 20 000 sur toute la France, sur un potentiel de 14 millions de retraités, **le compte n'y est pas.**

Les camarades s'interrogent sur le mode d'action : quel impact peuvent avoir ces petits rassemblements ici et là ? Quel poids sur le gouvernement ? Le résultat est net et sans appel : aucune revalorisation de la pension de base, seulement 0,1 % depuis 2013, rien sur les retraites complémentaires en raison de l'accord signé par 3 organisations syndicales. Et rien jusqu'à fin 2017, au moins ! Sur les vingt dernières années, les retraités ont perdu 20 % de pouvoir d'achat.

Soyons lucides, les actions que nous menons depuis plusieurs années, même avec le renfort d'associations de retraités, montrent non notre force et notre détermination mais surtout notre faiblesse. N'est-il pas temps **d'envisager d'autres formes de lutte ?**

La **FSM**, par son UIS (Union Internationale Syndicale) des retraités, vient d'acter le principe d'une journée d'action internationale chaque 1^{er} octobre. S'il n'a pas été possible de l'organiser cette année en France, cette journée a néanmoins eu un certain retentissement : de nombreux pays ont relayé l'appel, sur les cinq continents ! En effet, et même à Monaco, les retraités sont maltraités partout où a été mis en place, par la lutte, un système permettant « aux vieux travailleurs de finir dignement leur vie », comme l'a exprimé le CNR.

Comment être efficaces ? Il faut montrer ce que nous représentons dans le pays et pour cela être des centaines de milliers, et même des millions, à s'emparer de la rue pour exiger notre dû. Nos revendications actuelles correspondent-elles aux attentes des retraités, en termes de pension, de santé, de sécurité ? Le fait de travailler en intersyndicale nous freine en nous conduisant à des positions consensuelles, loin de nos propres revendications. La CGT, syndicat de classe et de masse, peut-elle s'entendre avec les organisations réformistes, qui jouent un double jeu, et appellent à manifester avec nous tout en signant avec le MEDEF des accords contraires à nos intérêts et ceux de leurs adhérents ?

TOUTES LES AVANCÉES SOCIALES, OÙ QUE CE SOIT ET QUELLES QU'ELLES SOIENT, ONT ÉTÉ CONQUISES PAR LE PEUPLE, DANS LES ENTREPRISES ET DANS LA RUE. Ce qui était vrai en 1871 durant la Commune, en 1936, en mai 68, l'est encore aujourd'hui.

IL FAUT QUE NOS REVENDICATIONS SOIENT CLAIRES, ARGUMENTÉES, QU'ELLES RÉPONDENT AUX ATTENTES DES RETRAITÉS - ET FUTURS RETRAITÉS - QUE NOUS DÉMONSTRIONS QU'IL EST POSSIBLE DE LES SATISFAIRE.

**POUR LES RETRAITÉS,
COMME POUR LES ACTIFS,
IL FAUT ARRÊTER D'ENGRAISSER PATRONS
ET MULTINATIONALES
ET REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT
AUX VRAIS CRÉATEURS DE RICHESSES !**

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416



LE 29 SEPTEMBRE À PARIS, derrière une banderole tenue, notamment, par notre secrétaire général Philippe Martinez et par celui de notre Union Confédérale des Retraités, François Thiéry-Cherrier, 3 000 retraités venus des différents départements de l'Ile-de-France, ont tranquillement défilé, sans être importunés par aucun casseur... Ils étaient 500 à Marseille, 300 à Tarbes, 350 à Valence et à Grenoble (avec une bonne délégation de la Chimie mais peu de représentants des autres organisation) 200 en Avignon...

LES 19 ET 20 OCTOBRE, LA FNIC APPELE À LA GRÈVE POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS SYNDICALES.

LOI TRAVAIL : après le 15 septembre, quelle mobilisation ? C'était prévisible, FO s'est retirée de l'intersyndicale et n'a pas participé à la réunion de toutes les organisations, syndicales et de jeunesse, le 4 octobre. L'intersyndicale (sans FO donc) s'est engagée dans la construction de propositions alternatives communes à partir de la loi travail, en privilégiant temps de travail, salaires, formation, politique de jeunesse, lutte contre les discriminations, santé au travail et démocratie sociale. L'objectif est de contribuer à une plateforme revendicative nationale intersyndicale qui pourrait être rendue publique début 2017. Toutes les organisations sont par ailleurs d'accord pour travailler aux recours juridiques.



17ÈME CONGRÈS DE LA FSM (Fédération Syndicale Mondiale), du 5 au 8 octobre, à Durban, en Afrique du Sud. Les délégués sont issus de 111 pays des 5 continents (dont le secrétaire général et un secrétaire fédéral de la FNIC). Ils sont 1200 représentants des syndicats, dont 340 femmes. Ce congrès se veut « un important événement de classe, ouvert, démocratique, internationaliste ». Rappelons que la FSM lutte pour la satisfaction des besoins de la classe ouvrière, contre la pauvreté et les guerres de la barbarie capitaliste.

SILVER ECONOMY... OU ÉCONOMIE DU VIEILLISSEMENT. Vu dans les annonces du salon de la Silver Economy : « les seniors sont des consommateurs à ne pas négliger : ils assureront dès 2015, 54 % des dépenses de biens et services dont 64 % pour la santé, 56 % pour les dépenses d'assurance, 57 % pour les loisirs et 58 % pour les équipements de la maison. Un véritable marché pour la plupart des entreprises. La filière de la Silver Economie est en plein essor : le marché dépassera les 130 milliards d'euros en France en 2020, soit + 41 % en seulement 7 ans ». Un MARCHÉ, voici ce que nous sommes, du moins ceux d'entre nous qui peuvent encore se soigner ou s'offrir des loisirs...

ILS RÉVAIENT DE LIBERTÉ... ILS ONT DONNÉ... L'ESPOIR !



VOICI LE TEXTE DE L'AFFICHE ÉDITÉE PAR L'AMICALE DE CHÂTEAUBRIANT-VOYES-ROUILLÉ-AINCOURT, DU NOM DES CAMPS OÙ ONT ÉTÉ INTERNÉS, DÈS 1940, NOS CAMARADES, DONT BEAUCOUP NE SONT PAS REVENUS, FUSILLÉS OU DÉPORTÉS EN ALLEMAGNE. LES 22 ET 23 OCTOBRE, EN EFFET, SERA COMMÉMORÉ L'ASSASSINAT, AVEC LA COMPLICITÉ DU GOUVERNEMENT DE VICHY ET DE SA POLICE, DE 27 MILITANTS CHOISIS PARCE QUE MILITANTS.

CONNAISSEZ-VOUS L'ISF DES PAUVRES ?

C'est ainsi que certains médias appellent la nouvelle mesure qui va être prise, pour les bénéficiaires de l'allocation logement, qui vont se voir contrôler sur leurs avoirs, c'est-à-dire, le livret de caisse d'épargne. Ces personnes ont en général de très petits revenus, voire pas de revenus du tout. Eh bien, si elles ont pu, malgré tout, se constituer une petite « poire pour la soif », comme on

dit, elles verront leur allocation diminuée, voire supprimée. On ne croyait pas que nos responsables politiques iraient aussi loin, mais si ! On peut alors se poser la question : s'ils peuvent vérifier les livrets de caisses d'épargne, pour les plus démunis, pourquoi ne peuvent-ils pas voir les fraudes et les détournements d'argent, des ministres ou des patrons ? Comment ne pas être en colère ?

PROCÉDURE AMIANTE

Le syndicat CGT de la plateforme chimique de Pont-de-Claix (Isère), section retraités, a remporté, en avril et juin 2016, des victoires dans le cadre de procédures amiante : la Cour d'Appel de Grenoble a confirmé, dans l'essentiel, les jugements des Prud'hommes, sur le préjudice d'anxiété, le manquement à l'obligation de délivrance d'attestation d'exposition. Il aura fallu 4 procédures auprès des Prud'hommes, concernant un total de 342 salariés, dont 88 actifs.

Mais comment oublier celles et ceux qui sont morts simplement pour avoir respiré de l'amiante et combien sont-ils ?

Les directions ont toujours refusé de suivre les travailleurs dès lors qu'ils portaient en retraite alors que cela leur était parfaitement possible. Or, les maladies peuvent se déclarer 40 ans après l'exposition ! Nous recensons aujourd'hui 33 décès. Nous pouvons donc estimer que nous sommes à plus de cent morts sur le seul site de Pont-de-Claix !

A cela viennent s'ajouter tous les camarades malades qui doivent subir des traitements très durs.

Ce bilan terrible a été qualifié de crime social et c'est vrai.

Le patronat savait et non seulement il n'a rien fait mais il a prolongé, au-delà même des autorisations, l'utilisation de l'amiante. De plus, il a nié le

danger qu'il faisait courir. Ainsi, en 1995, il déclarait, en CHSCT, à la CGT qui demandait un suivi médical des personnes ayant été en contact avec l'amiante, « on a toujours considéré le personnel comme non-exposé aux poussières d'amiante ». Pourtant, ayant accepté des radios adaptées pour 40 travailleurs, plusieurs sont reconnus en maladie professionnelle !

Alors non, il ne faut rien oublier et se rappeler que, si nous laissons faire le patronat, il n'y aura aucune limite à l'exploitation des travailleurs, qu'ils y laisseront leur santé et parfois leur vie. Se rappeler aussi que, quand les résultats des entreprises le demandent, le patronat est prêt à nous vendre des produits très dangereux. Cela a été le cas de l'amiante avec lequel étaient fabriqués une multitude d'objets à usage domestique.

Se rappeler aussi que l'amiante n'est pas un cas isolé...

NB. Nous conseillons aux camarades intéressés par cette question de se reporter au livret « les Indispensables de la FNIC CGT » de décembre 2013, sur le Suivi médical professionnel et post-professionnel adressé à tous les syndicats. Il est possible de nous le demander (01 55 82 68 82 ou www.contact@fnic-cgt.fr)

DÉCLARATION DE REVENUS

Elle va devoir se faire obligatoirement en ligne pour tous, prochainement. Outre les difficultés que cela va entraîner pour bon nombre de retraités, qui n'ont pas accès à internet où ne s'y sentent pas à l'aise, c'est bien la perte de 12 000 emplois

qui est programmée par la Direction générale des finances (après la perte de 36 000 en 15 ans). Moins de salariés, plus de travail, imaginez ce qui attend les contribuables !

DES ARMES OU L'ALIMENTATION, L'ÉDUCATION, LA SANTÉ ?

Les dépenses militaires mondiales ont atteint 1 676 milliards de dollars en 2015 soit 239,4 dollars par habitant de la Terre en un an. Les champions de ces dépenses sont les USA, puis la Chine (loin derrière) et l'Arabie saoudite, à qui la France fournit les armes qui lui permettent de déci-

mer des civils au Yémen... ainsi il y a peu le bombardement de l'hôpital de Médecins sans Frontières ! Ces sommes colossales ne pourraient-elles être mieux utilisées pour résoudre les problèmes des populations ?

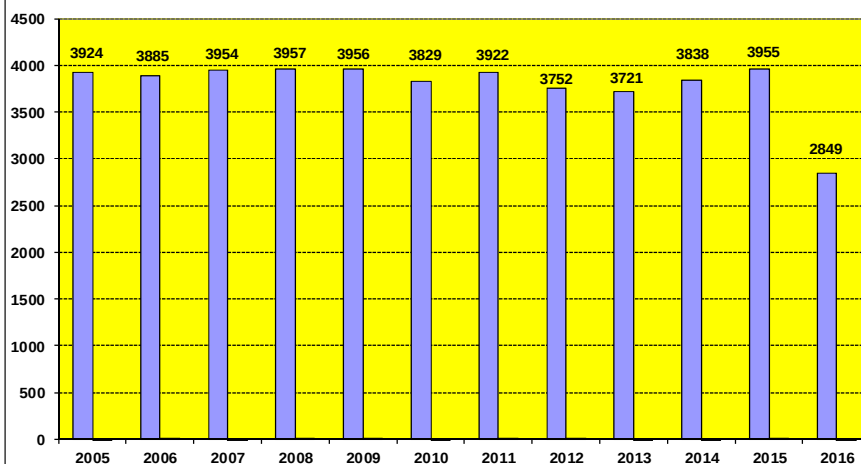
19 ET 20 OCTOBRE : action pour la défense des libertés syndicales

20 OCTOBRE : réunion du Conseil national de l'UFR

15 DECEMBRE : réunion du Conseil national de l'UFR



FNI payés au 7 octobre 2016



CONTINUITÉ SYNDICALE : 45 000 syndiqués CGT vont partir en retraite dans les années à venir. Pour les inciter à rester syndiqués (nous savons que seuls 3 sur 10, en moyenne, restent syndiqués) l'espace Vie Syndicale de l'UCR propose de rencontrer chaque UFR, en présence de la direction fédérale, pour examiner chaque situation et éventuellement proposer des pistes d'amélioration.

De plus, 12 000 retraités CGT sont encore dans les syndicats d'actifs : l'UFR FNIC insiste pour que, dans chaque syndicat, soit créée une section de retraités pour les accueillir. Une formation « comment animer une section de retraités » va être proposée dans la première partie de 2017 pour aider les camarades.

La vie des sections

SUITE DE L'HISTOIRE D'UNE PME DE LA PLASTURGIE

L'ACTION SYNDICALE CHEZ PLANET-WATTOHM

En 1982, rachat par le groupe Legrand et nouvelles difficultés pour nous car nous avions des accords très supérieurs aux autres unités du groupe. En effet, chaque année il nous fallait faire grève pour l'augmentation des salaires et différentes primes et ce n'était pas évident car, dans le même temps, la direction annonçait une participation équivalant à 2, voire 3 mois de salaire, uniquement pour les salariés de Planet Wattohm.

En 1999, la CGT négocie la RTT et refuse de signer l'accord inacceptable que veut imposer le directeur. Celui-ci, avec l'aide de la maîtrise, met la pression sur les salariés, contre la CGT, en faisant du chantage à l'emploi et il implante la CFDT pour obtenir une signature. Notre syndicat, avec les salariés de la production, ne cède pas. PW reste la seule unité du groupe sans accord 35 h ! La CGT lutte avec les salariés, le directeur est licencié et une nouvelle négociation s'ouvre avec le nouveau directeur qui nous vient de Legrand Brésil. Finalement la CGT signe l'accord qu'elle avait proposé, sans aucune restriction des acquis, congés divers et autres avan-

tages sur le temps de travail : 34h40 hebdomadaires payées 39 et 22 embauches. Les élections suivent : la CGT reste largement majoritaire en obtenant les 20 sièges d'élus DP et CE des 1^{er} et 2^{ème} collèges et la CFDT n'a aucun élu.

En 2000, la famille qui détient Legrand cède le groupe en LBO à 2 fonds d'investissements, KKR (américain) et Wendel Investissement (du baron Sellière, ex président du MEDEF). Le groupe passe alors d'une politique industrielle en plein développement à une politique purement financière, désastreuse pour l'emploi.

En 2016, la CGT est toujours majoritaire et active avec ses syndiqués et des élus solides qui ont pris efficacement la relève des anciens, maintenant militants retraités, mais pour eux ce n'est pas facile car, depuis 2004, des productions partent dans le groupe et l'effectif se réduit considérablement avec les départs naturels non remplacés et les mutations dans le groupe.

Néanmoins, les luttes continuent et, le 15 Septembre, c'était la 13^{ème} grève contre la loi Travail : les postés comme à chaque fois ont cessé le travail massivement et les extrudeuses s'arrêtaient à minuit faute de travailleurs !